N°. XX.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT *tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.*

Du Jeudi 8 Octobre 1789.

DÉTAIL DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ HIER AU CHATEAU DES TUILERIES.—DEMANDE DES DAMES DE LA HALLE. RÉPONSE DE LA REINE, &c. &c.

Relation très-circonstanciée de tout ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville à l'arrivée du Roi.— Larmes d'attendrissement de ce bon Monarque.— Discours de MM. Bailli & Moreau de Saint-Méri.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 7 Octobre.

Décret sur les Coutributions & Charges publiques. — Formation d'un Comité de Marine, &c.

A L'OUVERTURE de la Séance, un de Messieurs les Secrétaires a fait lecture de deux

Procès-verbaux de la veille. — M. le Préſident a rappellé l'Aſſemblée à l'ordre du jour, qui étoit la ſuite de la diſcuſſion des articles préſentés par le Comité de Conſtitution. — On a diſcuté l'article V. Il a été redigé dans ces termes.

» Toutes les Contributions & Charges pu-
» bliques, de quelque nature qu'elles ſoient,
» ſeront ſupportées proportionnellement par
» tous les Citoyens & par les Propriétaires,
» à raiſon de leur bien & de leurs facultés ».

Enſuite on a diſcuté l'article VI. Après les diſcuſſions, amendemens & ſous-amendemens, il a été arrêté & redigé dans les termes ſuivans :

« Aucune Contribution ne ſera accordée
» que pour le temps qui s'écoulera juſqu'au
» dernier jour de la ſeſſion ſuivante. Toute
» contribution ceſſera de droit à cette époque,
» ſi elle n'eſt pas accordée de nouveau ».

La Séance a été levée à quatre heures, & remiſe à demain matin,

Avant-hier au ſoir, l'Aſſemblée Nationale s'eſt occupée des Finances. Les Tréſoriers ont été autoriſés à faire des rentrées de fonds dans la Caiſſe Patriotique Nationale, ſous leur propre ſignature, & à vendre, faire vendre, & faire fondre tous les objets déposés, ſuivant l'avantage de la Nation. Le ſieur Guillot, Huiſſier-Priſeur, qui s'étoit chargé de faire les ventes *gratis*, en a été chargé.

Il a été enſuite fait un Décret concernant un Comité de Marine, qui ſera composé de douze Commiſſaires. On a enſuite levé l'Aſſemblée.

HOTEL DE VILLE DE PARIS.

Arrivée et Séance du Roi.

Avant que Sa Majesté se rendît à l'Hôtel de Ville de Paris, deux Grenadiers de la Garde-Nationale-Parisienne y sont arrivés, accompagnés chacun de six Gardes du Roi désarmés, qu'ils avoient fait prisonniers, mais dont la grace avoit été accordée. Ils ont été conduits au Comité Militaire. Un moment après, les Compagnies en exercice des Gardes-du-Corps de sa Majesté se sont présentées au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, pour garder Sa Majesté dans la Salle du Trône. L'Officier de la Garde-Nationale, Commandant de ce Poste, leur a signifié que la Municipalité avoit arrêté que les Gardes de la Nation auroient l'honneur d'être auprès de Sa Majesté dans la Salle du Trône. Les Cent-Suisses se sont aussi présentés pour faire leur service ordinaire auprès de Sa Majesté, mais l'arrêté de la Commune leur a été signifié. D'après ces ordres, les Gardes du Roi & les Cent-Suisses ont reçu la permission de passer dans la Salle du Comité Militaire, en observant cependant de s'y rendre sans ordre de rangs & l'épée dans le foureau.

Mesdames des Halles se sont présentées en fort grand nombre pour entrer dans l'Hôtel-de-Ville : comme il auroit été difficile de les recevoir en totalité, MM. de la Commune ont prié MM. de la Garde Nationale d'en faire entrer une députation de douze.

Les Gardes de la Prévôté se sont présentés ensuite pour garder Sa Majesté. Les Officiers de la Garde-Nationale leur ont fait part de l'arrêté de la Commune, & leur ont dit en outre que le ministere de la Prévôté ne s'étendoit qu'au dehors. Cette observation a retenu MM. de la Prévôté au bas de l'escalier.

Louis XVI, notre bon Monarque, le Restaurateur de la Liberté, a paru enfin lui-même à huit heures trois quarts. Son peuple l'a accueillie avec des cris extraordinaires d'alégresse; il faut avoir eu le bonheur d'être du nombre de cette foule immense de Citoyens, qui se trouvoit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour imaginer à quel point les François sont idolâtres de leurs Rois. Chef auguste & puissant d'un peuple libre, il n'est aucun de tes Sujets qui ne fût glorieux de verser son sang pour l'honneur de son Prince & la gloire de la Patrie! Ces deux sentimens précieux seront désormais confondus dans nos cœurs.

La Reine, précédée de Monseigneur le Dauphin, Madame la Marquise de Touzel, & suivie de Monsieur & de Madame, & de Madame Elisabeth, Sœur du Roi, est entrée dans l'Hôtel-de-Ville à la suite de Sa Majesté. Elle étoit mise avec beaucoup de simplicité.

Lorsque le Roi a été placé sur son trône, M. le Maire s'est approché des dernieres marches pour recevoir ses ordres. Après les avoir reçus, il a dit à l'Assemblée, que les sentimens de Sa Majesté étoient toujours les mêmes pour son Peuple, & qu'elle se voyoit dans son

ſein avec le plus grand plaiſir. Alors la Reine s'eſt approchée de M. Bailly, & lui a dit : *Monſieur, vous pouvez ajouter avec confiance.* M. le Maire a repris ſon diſcours, & a ajouté, *Sa Majeſté ſe remet toujours entre les mains de ſon Peuple, avec plaiſir & CONFIANCE. Je ſuis charmé d'avoir oublié ce mot, dans le premier compte que je vous ai rendu des ſentimens de Sa Majeſté, puiſque vous avez eu la ſatisfaction de l'entendre de la bouche de votre Reine.*

Après le Diſcours de Monſieur le Maire, M. Moreau de Saint-Méry a eu l'honneur d'adreſſer ces mots à notre Roi :

« SIRE, les Rois ſont les chefs d'une famille » immenſe : ils ne peuvent être nulle part » auſſi bien qu'au milieu de leurs enfans. »

Sa Majeſté a dit : *C'eſt bien mon intention.*

Monſeigneur le Dauphin a été porté dans la ſalle voiſine de celle du Trône, & on a remarqué qu'il rioit & badinoit avec les Gardes de la Nation avec plaiſir. Son eſprit enfantin lui faiſoit diſtinguer le dévouement entier & l'allégreſſe que ſes ſujets reſſentoient de ſe trouver auprès de ſa Perſonne.

Les Citoyens qui ſe trouvoient à l'Hôtel-de-Ville, ont paru deſirer d'entendre parler le Roi. M. BAILLY l'a fait connoître à Sa Majeſté, qui a dit en pleurant, avec une expreſſion qui a pénétré toutes les ames : « Les » larmes d'attendriſſement & d'amour pour » mon peuple, que vous me voyez répandre, » ſont l'expreſſion des ſentimens de mon » cœur. »

A peine Sa Majesté eut-elle fini ces paroles, qu'à travers les clameurs de *Vive le Roi*, on a entendu ces mots remarquables par leur bonhomie & leur simplicité : *C'est bien le meilleur homme de son Royaume.*

Sa Majesté s'est montrée aux croisées de l'Hôtel-de-Ville, & l'Armée a crié avec enthousiasme : *Vive le Roi! Vive la Nation! Vive la Nation! Vive le Roi & Monseigneur le Dauphin!*

Le Roi, accompagné de Messieurs de la Commune, & suivi de la Famille Royale, s'est ensuite rendu à sa voiture.

La Reine accompagnée de M. le Marquis DE LA FAYETTE, Commandant-Général de la Garde Nationale, s'est aussi rendue à sa voiture. On a remarqué, qu'un Soldat de la Garde Nationale lui servoit de grand-Ecuyer.

Les trompettes ont sonné; les canons ont fait les décharges d'honneur, & les voitures royales sont parties de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Arrivée du ROI *& de la* FAMILLE ROYALE *aux Tuileries.*

A la sortie de l'Hôtel-de-Ville, le Roi & la Famille Royale se sont rendus au Château des Tuileries, où l'on avoit préparé depuis le matin les appartemens pour les recevoir. Le Roi a soupé avec sa Famille, mais fort légerement; & comme il avoit fort peu reposé la nuit précédente, il s'est couché de très-bonne heure. Hier il s'est levé matin, a visité

les Appartemens accompagné de M. le Duc de Luxembourg. A dix heures, Monsieur s'est rendu auprès de lui, de son Château du Luxembourg, où il a couché. A midi, la Famille Royale a entendu la Messe, suivant l'usage, dans la Chapelle du Château.

Le Roi & la Reine, portant dans ses bras Monseignenr le Dauphin, se sont montrés aux fenêtres du Château des Tuileries. Le Peuple, qui s'étoit rendu en foule dans les Cours & dans le Jardin, a témoigné, par ses cris *de vive le Roi*, toute la satisfaction qu'il ressentoit de le voir habiter la Capitale. Sa Majesté a eu la complaisance de montrer aux Dames de la Halle son chapeau, orné de la Cocarde Nationale. Ces Dames ont fait plusieurs demandes dont quelques-unes seront de difficile exécution, si l'on en doit croire l'épuisement des finances, qui seules pourroient la rendre aisée. Ces Dames demandent que le pain ne se vende plus que 8 sols les quatre livres, & que la viande puisse être achetée pour le prix de 8 sols la livre. La Reine, à qui elles se sont adressées, les a reçues avec bonté, & les a assurées que sous peu de jours tous les moyens possibles seroient employés pour que le Peuple fut content.

Les Dames de la Halle demandent encore que Sa Majesté la Reine veuille bien faire retirer du Mont-de-Piété, tous les effets qui s'y trouvent engagés pour la somme de trois liv., jusqu'à celle de 24 liv.

M. de Luxembourg, à qui les Dames de la Halle se sont adressées, leur a dit : *Mesdames*,

Sa Majesté fera ce qui lui sera possible pour conserver l'amitié de ses Peuples, & le rendre heureux. Ce discours a été fort applaudi ; & sur ce que nombre de personnes disoient que la Capitale alloit surpasser sa premiere splendeur, M. de Luxembourg a dit : *Oui, si les Princes revenoient.* Alors Mesdames de la Halle ont crié qu'il falloit ordonner leur rappel, & oublier le passé, pour ne plus songer qu'à la prospérité de l'Etat.

L'affluence du Peuple a été immense dans les Cours & dans le Jardin du Château. Ses clameurs ont été continues ; mais les premiers momens d'une possession si long-temps desirée, devoient naturellement être pleins d'effervescence & d'agitation. Le Peuple sentira bientôt combien son amitié seroit fatiguante pour Sa Majesté, si elle s'exprimoit long-temps de la même maniere.

Les bornes de notre Journal nous font remettre nombres d'évenemens au Numéro suivant.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 4 liv. par mois pour Paris, & de 4 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi rue Percée Saint-André-des-Arcs, N° 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.

Signé BRUNE.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.